

La vie privée en question

Michel PAQUOT

DES DONNÉES PERSONNELLES SOUS HAUTE PROTECTION

« **A**dapter l'Union européenne aux nouvelles réalités du numérique. » C'est dans cette optique que la Commission européenne a adopté un Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai prochain. Il s'applique à tous les États membres de l'Union européenne et a trait « au traitement de données à caractère personnel, automatisé en tout ou en partie, ainsi qu'au traitement non automatisé de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans un fichier ». Une donnée personnelle est une information permettant d'identifier une personne, directement ou indirectement.

L'objectif de ce texte est donc de renforcer les droits individuels. Chacun doit pouvoir être informé de la teneur des données qui le concernent, de l'usage qui en est fait, par qui, pendant combien de temps et dans quel but. Et, le cas échéant, s'y opposer. Il conserve ainsi leur maîtrise et peut les récupérer (droit à la portabilité) ou en réclamer leur destruction (droit à l'oubli). Et en cas de piratage, il doit en être informé. Ces règles strictes visent les entreprises et les associations qui, dans le cadre de leurs activités, collectent et traitent ces informations (par exemple pour leurs newsletters).

Elles doivent notamment tenir un « registre de traitement » où figurent toutes les indications utiles liées aux données personnelles dont elles disposent. Le non-respect de ces obligations peut entraîner de lourdes sanctions financières.

AUTORISATION PARENTALE

D'un autre côté, le RGPD entend également protéger les mineurs en fixant à seize ans l'âge minimum autorisant le traitement de leurs données personnelles sans autorisation parentale. Et donc pour accéder aux réseaux sociaux. Les États membres ont toutefois la faculté de baisser cette limite d'âge à treize ans, comme c'est le cas en Belgique. Pour la Commission de la protection de la vie privée (CPVP), « les enfants doivent pouvoir utiliser les applis et chatter librement, sans toujours demander le consentement aux parents. Cela fait partie de leur épanouissement numérique et social. Mais il faut aussi leur apprendre les risques d'un comportement de partages multiples. Ce n'est que de cette façon qu'ils développeront un esprit critique et qu'ils utiliseront Internet de manière consciencieuse et sélective ».

Facebook, WhatsApp, Twitter, Snapchat... En permanence, une quantité astronomique de textes, photos et vidéos parcourt la planète à travers ces réseaux sociaux. Revendiquant plus de deux milliards d'utilisateurs, dont quelque trois cent soixante millions en Europe, Facebook est le plus important d'entre eux. Il dispose ainsi d'une multitude d'informations privées dont il est aujourd'hui accusé de faire mauvais usage.

COMME DANS SON SALON

La société Cambridge Analytica a, par exemple, été récemment mise en cause pour avoir acquis illégalement les données de cinquante millions d'utilisateurs du géant américain et les avoir utilisées à des fins politiques. Elle a ainsi pu influencer le vote des Américains en faveur de Donald Trump. Et Christopher Wylie, son jeune directeur de recherches qui a depuis démissionné, a révélé, dans une interview, son rôle déterminant dans le Brexit. « Facebook, remarque-t-il, a oublié quelque chose de très important : les attentes raisonnables des utilisateurs. Était-il raisonnable de s'attendre à ce que n'importe quelle application puisse récupérer vos données, même si vous n'utilisiez pas

Médias
&
Immédi@ts

REVOIR LA TÉLÉ

Regarder la télé se fait de plus en plus en dehors des contraintes de l'heure de diffusion. Et il ne faut plus l'enregistrer pour revoir son programme. Sur télé connectée, ordi, tablette ou smartphone, la RTBF propose depuis longtemps le service Auvio, qu'on peut maintenant consulter dans toute l'Europe. RTL vient de largement remplacer son service payant pour une nouvelle plateforme : RTL Play. L'une permet de télécharger les émissions. L'autre pas.

LE RELIGIOSCOPE

Lancé en janvier 2002, *Religioscope* est un site indépendant qui propose des informations et des analyses sur les religions dans le monde contemporain. Son fondateur et rédacteur responsable est Jean-François Mayer, un historien suisse né en 1957. Après un passage par la radio suisse, il a enseigné en science comparée des religions à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg. Il exerce des activités de consultant et a créé en complément de son site un Institut éponyme.

☐ <https://www.religion.info>



© Fotolia

Un règlement européen entre en vigueur ce mois-ci pour mieux protéger les informations privées. À un moment où Facebook est accusé de les exploiter à des fins commerciales et politiques.

NOUVELLE LÉGISLATION.
Elle protège de l'indiscrétion informatique.

cette application, et de ne jamais en être informé ? Si je suis assis dans mon salon avec mes amis, est-ce que c'est public ? Non. Si je poste quelque chose pour un nombre limité d'amis, est-ce que c'est public ? Non. C'est la même chose. Il s'agit juste de l'équivalent numérique de votre salon. »

« L'idée de génie » du réseau imaginé par Mark Zuckerberg, écrivent Olivier Levard et Delphine Soulas dans leur livre *Facebook : mes amis, mes amours... des emmerdes !* a été la création, en septembre 2006, deux

« Le droit à la vie privée n'est pas un droit comme les autres. »

mois après le lancement public de Twitter, du fil d'actualités. Cette nouvelle fonctionnalité permet en effet d'être informé en permanence des activités des autres membres de son groupe. L'internaute ne va plus chercher les informations sur les gens qui l'intéressent, ce sont elles qui viennent à lui. Avec son revers : l'intrusion dans sa vie privée. Aux éléments qu'il met en ligne, et dont il reste maître,

en théorie du moins, viennent en effet s'ajouter ceux que ses amis publient sur lui, et qu'il ne contrôle pas.

PUBLICITÉS CIBLÉES

Pratiquer la méditation ou manger bio, aller aux concerts de rap ou regarder les séries américaines, passer ses vacances en bord de mer ou affectionner les *city trips*... En livrant ses goûts ou ses habitudes, en aimant ou partageant un *post* envoyé par un *ami*, ou encore en cliquant sur une émoticône, l'internaute offre des indications sur lui-même que Facebook vend ensuite à des entreprises tiers qui les convertissent en publicités ciblées.

En 2009, Bill Thompson, journaliste à la BBC, remarquait déjà que « les utilisateurs de Twitter, Tumblr et autres outils de réseaux sociaux partagent plus de données avec plus de gens que le FBI de Hoover ou la Stasi (ancienne police politique de la RDA) n'auraient pu en rêver. Et nous le faisons de notre propre chef, espérant pouvoir en bénéficier de toutes formes de manières ». Récemment, sur le site d'informations *Médiapart*,

Antoinette Rouvroy a rappelé que le droit à la vie privée n'est pas un droit comme les autres. Mais qu'il est « la condition nécessaire à l'exercice des autres droits et libertés fondamentaux » : d'opinion, de circulation, de réunion, de culte, etc. Et dans son essai *La vie privée, un problème de vieux cons ?*, Jean-Marc Manach écrit que « si une information ne peut plus vraiment être qualifiée de privée dès lors qu'elle a été publiée sur le réseau, cela ne signifie pas pour autant que ceux qui l'y ont mise ont tiré un trait sur toute notion de vie privée ». Selon lui, les adolescents, ces « natifs du numérique », n'ont pas fait une croix dessus. Ils en ont simplement une conception différente.

En mars dernier, le tribunal néerlandophone de première instance de Bruxelles, saisi par la CPVP, a exigé que Facebook cesse « de suivre et d'enregistrer l'utilisation d'internet par des personnes surfant depuis la Belgique, jusqu'à ce qu'il se conforme à la loi belge sur la vie privée ». La société américaine, qui a choisi de faire appel, doit également, sous peine d'astreinte, « détruire toutes les données obtenues illégalement ». ■



FESTIVAL DE FILMS

À l'occasion du festival de Cannes, Arte propose du 7 au 23 mai douze longs métrages qui ont marqué la compétition. Lu 7, 20h55 : *Blue Jasmine*, de Woody Allen avec Cate Blanchett, présidente du Jury 2018. 22h35 : *La Grande Bellezza*, de Paolo Sorrentino. Me 8, 20h55 : *L'effet aquatique*, de Sólveig Anspach. 23h25 : *Le Trésor*,

de Corneliu Porumboiu. Di 13, 20h50 : *Le vent se lève*, de Ken Loach. Lu 14, 20h55 : *La vie d'Adèle chapitres 1 & 2*, de Abdellatif Kechiche. 23h45 : *Les délices de Tokyo*, de Naomi Kawase. Me 16, 20h55 : *Mustang*, de Deniz Gamze Ergüven. 23h15 : *Amnesia*, de Barbet Schroeder. Lu 21, 20h55 : *Inside Llewyn Davis*, des frères Coen. 22h35 : *Les deux amis*, de Louis Garrel. Me 23, 20h55 : *Le fils de Saul*, de László Nemes.

QUEL SENS ?

Même s'il n'en a pas l'air, Eric Salobir est Dominicain, et président d'Optic, un réseau international d'étude sur les enjeux éthiques des technologies de rupture. Il est intervenu au Spring Campus 2018 pour souligner les défis que lancent ces technologies qui veulent transformer l'humain.

La vidéo : <https://youtu.be/ZBpg9UPT60c>